



CIRCULAIRE N°

DU

| | |
|------------------------------|--|
| Objet : | Document pédagogique « Les Grandes Questions » : Ateliers de philosophie à l'école primaire |
| Réseaux : | Tous |
| Niveaux et services : | Fondamental ordinaire |

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles et libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

| | |
|------------------------|--|
| Autorités : | |
| Signataire(s) : | Jean-Marc NOLLET |
| Gestionnaires : | Cabinet du Ministre de l'Enfance, S. Vreux (02.213.35.53 ; Fax 02/213.35.49) |

| | |
|--------------------------|--|
| Nombre de pages : | 1 +3 et, <i>en annexe</i> , un livret pédagogique 40 pages (aux établissements) |
| Mots-clés : | Philosophie – Ateliers de philo – Les Grandes Questions |
| Duplicata : | 02 –213 59 11 www.agers.cfwb.be |



Bruxelles, le 22 mai 2002

Cette circulaire porte le n° 109

**Objet : Document pédagogique « Les grandes questions » :
Ateliers de philosophie**

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2000, le Parlement de la Communauté française a été saisi d'un rapport sur « l'introduction de davantage de philosophie dans l'enseignement, que ce soit à court ou à long terme »¹. Les questions posées par ce rapport ont suscité des échanges ouverts et intenses au sein de l'Assemblée : faut-il, comme dans d'autres pays d'Europe, imposer un cours de philosophie à l'école ? si oui, avec quels contenus ? à partir de quel âge ? en se fondant sur quelles orientations et quelle(s) philosophie(s) ?

A l'issue de ce débat, et même s'il n'est pas possible de faire évoluer le système scolaire en un jour, il m'a paru insensé de limiter le champ d'actions et de questionnements au seul niveau de l'enseignement secondaire. Aussi me suis-je engagé, devant les Parlementaires de notre Communauté, à soumettre à évaluation les expériences actuelles, à analyser l'idée des ateliers de philosophie dans l'enseignement fondamental et à réfléchir à des modules de formation continue, qui permettraient aux enseignants du fondamental, qu'ils soient ou non enseignants de cours philosophiques, de se former aux démarches et aux contenus des questions essentielles.

De fait, deux éléments au moins plaident pour que le questionnement et la démarche philosophiques soient introduits le plus tôt possible dans le cursus scolaire :

1. Les questions essentielles, celles qui font sens, que l'adulte se pose, l'enfant se les pose également. Elles portent sur la démocratie, la mort, la solidarité, les croyances, les droits humains, les conflits, le beau, le juste, les relations entre hommes et femmes... Puisque l'enfant se les pose, l'école ne peut les ignorer. Non pour y apporter des réponses définitives, mais pour aider l'enfant à progresser dans

¹ Rapport déposé par la Députée Bernadette Wynants le 19 décembre 2000

deux directions. Lui apprendre à poser les « bonnes questions » et lui apprendre à bien les poser, c'est-à-dire l'aider à transformer des questions « spontanées » en des questions porteuses de sens et de progrès qui l'aident à avancer dans un processus d'humanisation de plus en plus affirmé, mais sans cesse inachevé. Lui apprendre aussi à élaborer seul et avec d'autres des réponses. Elles seront perpétuellement susceptibles d'être mises en question et soumises à réexamen.

2. Chaque enfant est capable de construire peu à peu les fondements d'une démarche philosophique. La capacité à réfléchir de façon rationnelle aux questions que l'on se pose n'est nullement une espèce d'état achevé auquel on accéderait quasi naturellement à un certain moment de son développement, c'est au contraire le fruit d'un processus lent, progressif et spiralaire au cours duquel il importe que l'enfant soit accompagné. Durant les ateliers de philosophie, les élèves, loin de toute visée « productiviste », se questionnent, s'expriment, argumentent, éclairent leurs propres idées et celles de leurs condisciples, médiatisent tout cela par le biais de langages diversifiés.

L'engagement pris devant le Parlement s'est d'abord traduit en avril 2001 par l'envoi d'une circulaire aux écoles fondamentales, afin de leur permettre et de les encourager à regrouper, de manière ponctuelle ou structurelle, les cours dits philosophiques, à l'occasion, par exemple, de questions transversales ou d'actualité. La circulaire 10p3, du 30 avril 2002, relative à l'organisation des cours philosophiques dans l'enseignement primaire ordinaire, reprend les mêmes dispositions.

Un film vidéo réalisé par Isabelle Willems, intitulé « Les grandes questions » a été commandité. Il est le résultat d'une initiative du Centre Vidéo de Bruxelles. Ce film présente une autre concrétisation de mon engagement.

Avec l'aide de philosophes, d'enseignants et de formateurs d'adultes, un livret a alors été réalisé, afin d'accompagner ce film vidéo. Il permet en effet de mieux comprendre les différentes approches, les enjeux, les contraintes. Il vous aidera à poursuivre les réflexions et à nourrir les expériences que vous aurez envie de mener. Il suscitera peut-être l'envie de participer aux formations qui seront organisées.

Le **livret pédagogique « Les grandes questions »** est joint à cette circulaire, à l'attention des seuls établissements. Il va sans dire que tout qui a reçu cette circulaire sans le livret peut, bien entendu, le commander sans frais, et ce jusqu'à épuisement des stocks disponibles.

La **cassette vidéo « Les grandes questions »**, film d'Isabelle Willems, est également disponible gratuitement, à la même adresse, et ce de même jusqu'à épuisement des stocks disponibles.

La commande se fait, exclusivement par fax, courrier ou courriel, à l'adresse suivante :

Service du Pilotage interréseaux
Monsieur Joachim Steenhout

rue Belliard, 9/13

1040 Bruxelles

Par Fax au numéro : 02/213.59.91

Par Courriel à l'adresse joachim.steenhout@cfwb.be

Pour des raisons de production, une seule cassette vidéo et un seul livret pédagogique, dans les limites des stocks disponibles, seront adressés aux établissements et aux différents organismes et personnes demandeurs.

Des **formations d'enseignants** à la découverte, la gestion et l'organisation d'ateliers de philosophie avec les enfants, pour l'enseignement fondamental ordinaire, seront organisées dès la rentrée prochaine. La circulaire « formation continuée », qui vous parviendra, comme chaque année, à la fin du mois d'août, reprendra les renseignements pratiques qui concerneront ces formations (lieux et dates, noms des formateurs, contenu et présentation de chaque module, et modalités d'inscriptions).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces propositions, et en vous invitant à en faire part à vos équipes pédagogiques et vos conseils de participations, afin d'ouvrir un dialogue et des espaces de débats que j'espère constructifs et enrichissants pour tous, je vous souhaite une excellente fin d'année scolaire.

Jean-Marc NOLLET
Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental